CAUPENNE-D'ARMAGNAC

Que vous at dises

Nous vous disons

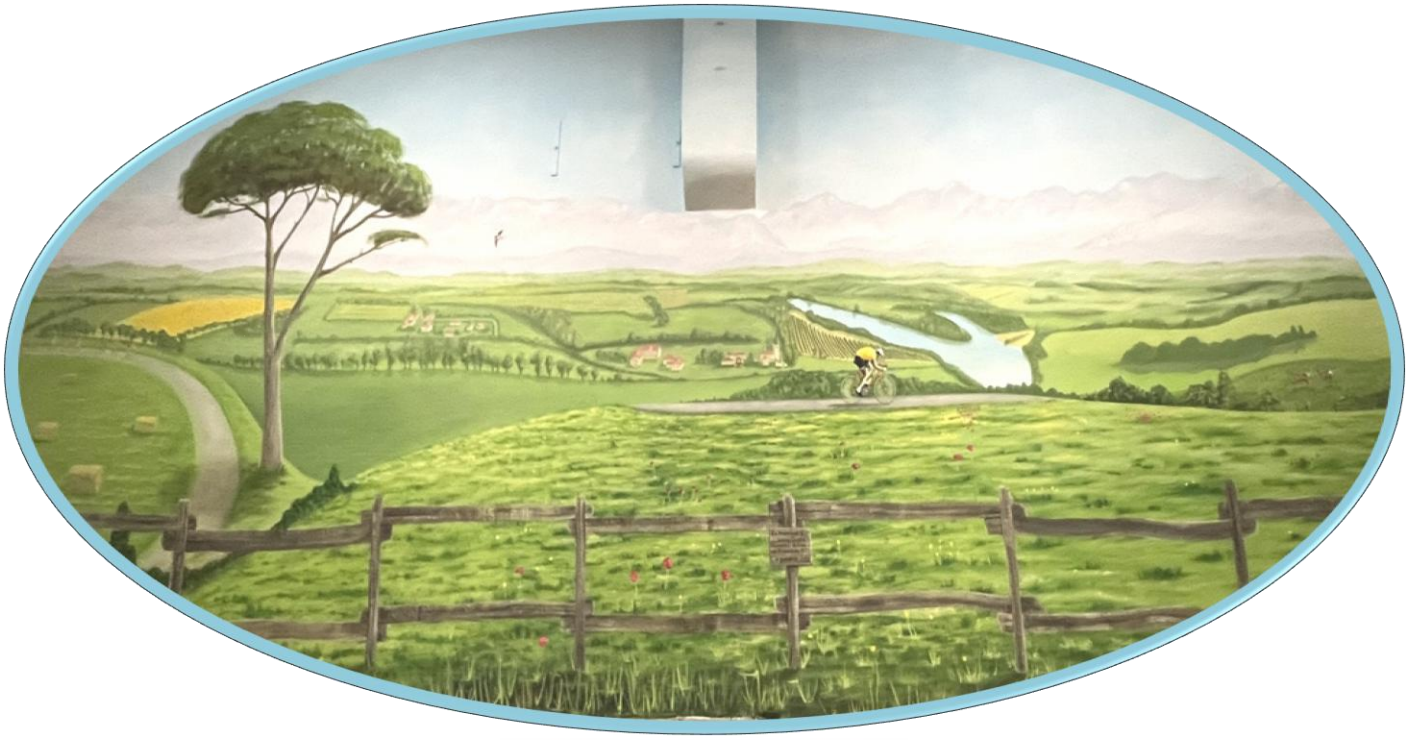

Patrick GUICHEBAROU

Maire de Caupenne d'Armagnac

et les membres du Conseil Municipal

ont le plaisir de vous inviter à la présentation des vœux, suivie d'un apéritif dinatoire

le dimanche 7 janvier 2024 à 12h00

Décembre 2023 n° 16

Edito du Maire

2023 encore une année compliquée dans un contexte national et international qui bouscule nos vies et nos quotidiens. Après la crise sanitaire, une crise économique, climatique et énergétique ainsi qu'un conflit aux portes de l'Europe ont créé bon nombre de traumatismes et de la peur.

Les communes ont dû gérer en relation avec les autres collectivités, les services de l'état et tous les pans de la société et elles se sont muées en gestionnaires ultra vigilants pour pouvoir boucler les budgets à l'équilibre : une obligation pour elles dans un contexte d'inflation alors que les dépenses de fonctionnement augmentent et que les rentrées fiscales sont incertaines.

Le conseil municipal est en prise directe avec les préoccupations des Caupennois et propose de nouveaux projets et des initiatives variées comme de nombreux travaux en régie que nous évoquons dans ce numéro 16. Nous sommes à l'écoute de nos concitoyens ; une gestion au plus près du terrain a de gros atouts, elle est capable de régler les problèmes et de relever les défis.

Le bien vivre ensemble passe par le grandir, vivre et vieillir ensemble. Pour cela, il nous faut inciter les jeunes à s'installer dans nos communes et renouer un lien fort avec la nature, c'est un des enjeux de notre ruralité.

Dans ce « Que vous at dises », vous trouverez le récapitulatif des actions communales et des évènements qui ont animé notre village durant l'année grâce à nos associations qui participent énergiquement à renforcer le lien social. Cette image de village accueillant et accessible avec un patrimoine culturel environnemental et humain doit être développée.

Entouré de mon équipe municipale je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse année 2024, le meilleur pour vous et vos proches.

Sommaire

Informations municipales

- Le Budget de la commune P 1-2
- Les vœux janvier 2023 P 3
- Les 100 ans d'Agnès P 4
- Les manœuvrées P 4-5
- Bourse au permis P 5
- Les chantiers jeunes P 5
- Mise en accessibilité des ERP P 5-6
- Les travaux communaux 2023 P 6
- Cinéma plein air P 6
- Octobre rose P 6-7
- Ligue contre le Cancer du Gers P 7
- Les commémorations P 7-8
- Ecole P 8-9
- CCAS P 9
- Entretien voirie P 10
- Chemins ruraux P 10
- Entretien forêt P 10
- Site Natura 2000 P 11
- Patrimoine P 11
- Sictom P 12-13
- Site Internet P 13
- Gers Fibre P 13
- Urbanisme P 14
- PLU P 14
- Zones d'accélération des Energies Renouvelables P 14
- Hommage à Luis Ocaña P 15-19
- Mise en conformité des trois cimetières P 20
- Informations diverses : P 20-24
  - + Société de pêche
  - + Justice de proximité
  - + Le rappel à l'ordre par le Maire
  - + Gendarmerie
  - + ENEDIS
  - + Brûlage
  - + Arnaques au dépannage à domicile
- Dégradation sentier pédagogique P 24
- Benne à déchets verts P 24
- Bénévolat P 25

La Vie associative

- Le Foyer Rural P 26-27
- Le Comité des Fêtes P 28
- Le Réveil Caupennois P 29
- Les Papillons Jaunes P 29-30
- La Société de chasse P 30

Qui sont ces Caupennois

- Fabienne BARBERO P 31-32

Etat civil P 33

• Le budget de la commune

Bilan 2022

Vue d'ensemble du réalisé par chapitre de fonctionnement en dépense et recette - COMMUNE DE CAUPENNE ARMAGNAC - 2022

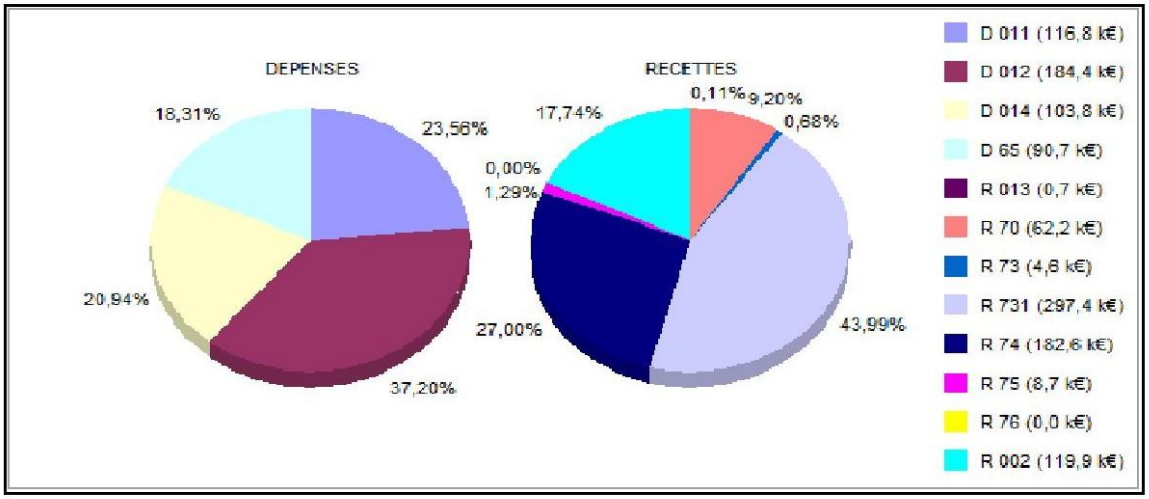

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	**Désignation**	**Montant**
011	Charges à caractère général	116 755,59
012	Charges de personnel et frais assimilés	184 400,74
014	Atténuations de produits	103 770,00
65	Autres charges de gestion courante	90 732,86
	TOTAL DEPENSES	**495 659,19**

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	**Désignation**	**Montant**
013	Atténuations de charges	748,96
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	62 199,28
73	Impôts et taxes	4 588,00
731	Impositions directes	297 416,00
74	Dotations et participations	182 550,09
75	Autres produits de gestion courante	8 709,74
76	Produits financiers	6,81
002	Excédent de fonctionnement reporté	119 929,39
	TOTAL RECETTES	**676 148,27**

Vue d'ensemble du réalisé par chapitre d'investissement en dépense et recette - COMMUNE DE CAUPENNE ARMAGNAC - 2022

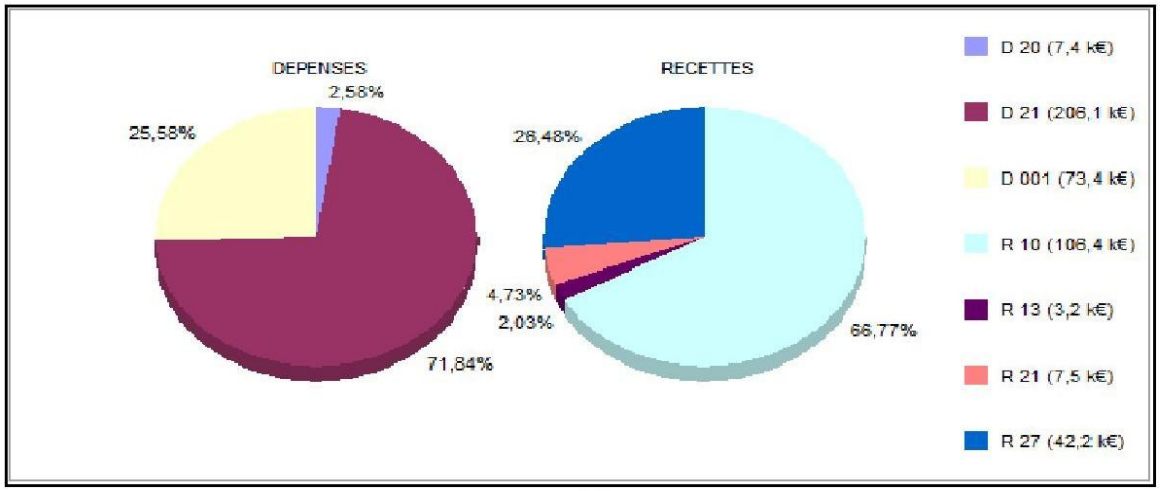

Dépenses d'investissement		
Chapitre	**Désignation**	**Montant**
20	Immobilisations incorporelles	7 392,00
21	Immobilisations corporelles	206 066,22
001	Déficit d'investissement reporté	73 388,67
	TOTAL DEPENSES	**286 846,89**

Recettes d'investissement		
Chapitre	**Désignation**	**Montant**
10	Dotations, fonds divers et reserves	106 368,39
13	Subventions d'investissement reçues	3 235,67
21	Immobilisations corporelles	7 529,00
27	Autres immobilisations financières	42 178,73
	TOTAL RECETTES	**159 311,79**

Prévisionnel 2023

Vue d'ensemble par chapitre de fonctionnement en dépense et recette - COMMUNE DE CAUPENNE ARMAGNAC - 2023

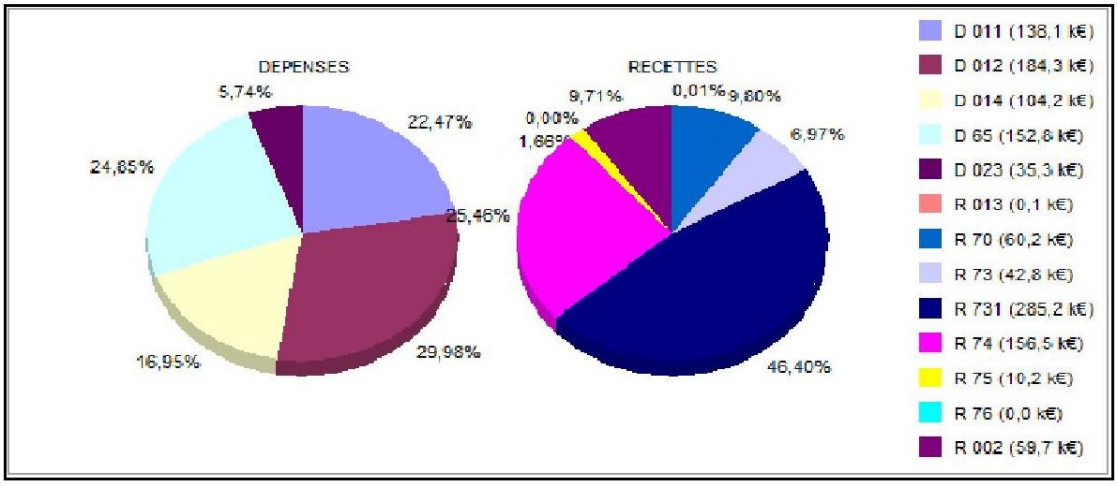

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	**Désignation**	**Montant**
011	Charges à caractère général	138 103,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	184 300,00
014	Atténuations de produits	104 203,00
65	Autres charges de gestion courante	152 770,00
023	Virement à la section d'investissement	35 281,00
	TOTAL DEPENSES	**614 657,00**

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	**Désignation**	**Montant**
013	Atténuations de charges	67,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	60 240,02
73	Impôts et taxes	42 836,00
731	Impositions directes	285 177,00
74	Dotations et participations	156 483,00
75	Autres produits de gestion courante	10 186,00
76	Produits financiers	7,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	59 660,98
	TOTAL RECETTES	**614 657,00**

Vue d'ensemble par chapitre d'investissement en dépense et recette - COMMUNE DE CAUPENNE ARMAGNAC - 2023

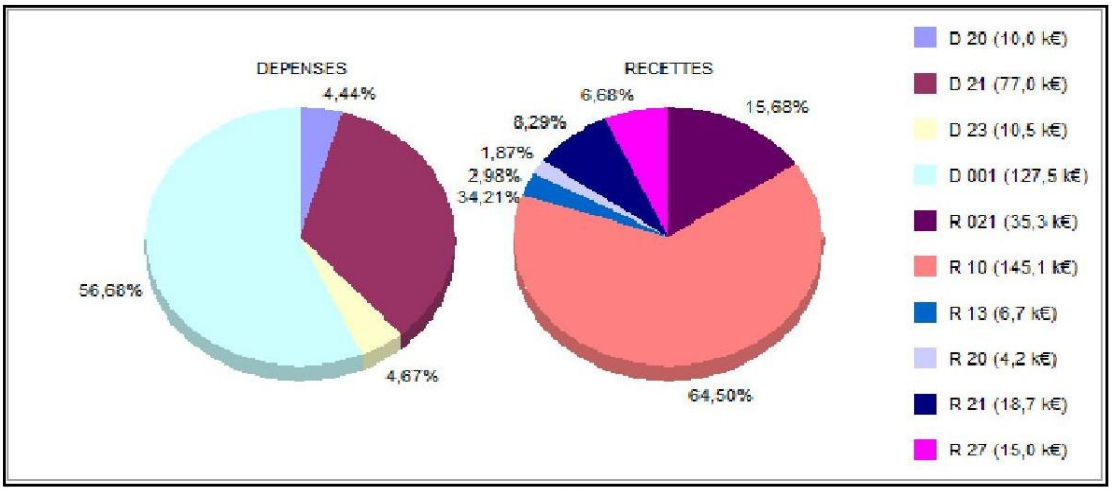

Dépenses d'investissement		
Chapitre	**Désignation**	**Montant**
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	76 970,67
23	Immobilisations en cours	10 500,00
001	Déficit d'investissement reporté	127 535,10
	TOTAL DEPENSES	**225 005,77**

Recettes d'investissement		
Chapitre	**Désignation**	**Montant**
021	Virement de la section de fonctionnement	35 281,00
10	Dotations, fonds divers et reserves	145 125,93
13	Subventions d'investissement reçues	6 707,00
20	Immobilisations incorporelles	4 212,00
21	Immobilisations corporelles	18 657,77
27	Autres immobilisations financières	15 022,07
	TOTAL RECETTES	**225 005,77**

• Les vœux janvier 2023

Vœux au personnel

Le Maire a présenté les vœux au nom du Conseil Municipal aux employés communaux accompagnés de leurs conjoints. Il les a vivement remerciés pour leur investissement dans leur fonction, dans le fonctionnement de l'école, de l'entretien des bâtiments, de la voirie communale, des espaces verts et les services administratifs. Un apéritif dinatoire a clôturé cette réception.

Vœux aux habitants

La population caupennoise s'est déplacée en nombre le dimanche 8 janvier pour assister à la cérémonie des vœux présentée par Patrick Guichebarou. Après avoir dressé le bilan de l'année précédente, il a rappelé les actions du conseil municipal qui œuvre dans l'intérêt de toutes les générations. Il a notamment remercié toutes les associations pour leur investissement dans le maintien du lien social dans la commune et a incité les bénévoles à venir aider celles-ci dans l'organisation d'évènements.

Grandir, vivre et vieillir ensemble sont les objectifs premiers de la municipalité.

• Les 100 ans d'Agnès

Odette Laberenne, connue sous le nom d'Agnès pour les Caupennois, a fêté en début d'année ses 100 ans à la salle des associations en présence de sa famille, voisins et amis. Monsieur le Maire de Caupenne l'a félicitée pour cette exceptionnelle longévité évoquant ainsi son parcours de vie à Caupenne, agrémenté de quelques anecdotes. Cet évènement s'est poursuivi autour d'un goûter joyeux et très chaleureux organisé par sa famille.

• Les manœuvrées

Les manœuvrées 2023 se sont déroulées les samedis 11 mars, 1 avril, 6 mai et 3 juin.

Ces 4 matinées de travail d'intérêt général et communal ont connu une belle participation, les travaux d'aménagement du PR 1, de pose de panneaux de signalisation, d'entretien des peupleraies, d'aménagement des places des containers du SICTOM, d'aménagement et d'entretien des abords du cimetière d'Espagnet ont mobilisé les participants sur de nombreux secteurs de la commune.

C'est dans un esprit constructif, de travail d'équipe que se déroulent ces matinées qui permettent à la commune d'améliorer et d'agrémenter notre petit village à moindre coût.

Ces matinées se sont terminées par une collation très conviviale sous le chêne remarquable de Soucaret appartenant à la famille Mesples.

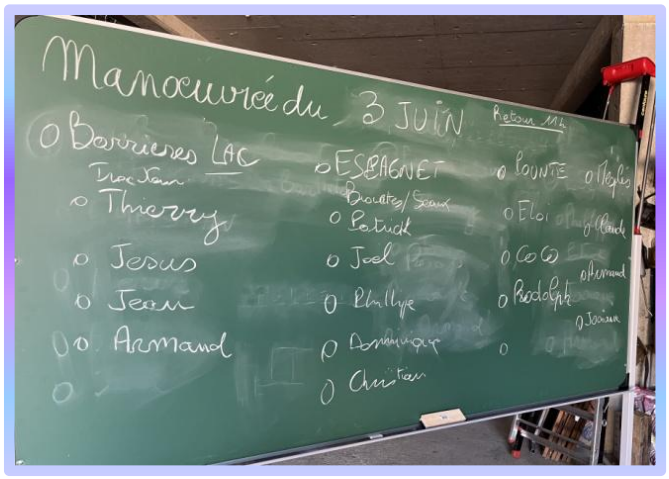

Retenez les dates suivantes : 2 mars, 6 avril, 4 mai et 8 juin 2024 et venez vous joindre à nous pour passer d'agréables moments d'échanges et de partage.

- **<u>Bourse au permis</u>**

Pour rappel, afin de favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire, la commune de Caupenne d'Armagnac a décidé de mettre en place le dispositif de « la bourse au permis de conduire » ; la participation de la commune s'élève à un forfait de 500 €.

En 2023, 3 jeunes Caupennois, se sont inscrits. Ils bénéficieront de l'aide et en contre partie effectueront 35 heures de travail d'intérêt général.

- **<u>Les chantiers jeunes</u>**

Les chantiers jeunes se sont déroulés du 10 au 21 juillet 2023 dans une ambiance studieuse et avec un réel engouement de la part des 6 jeunes Caupennois (Chloé, Alexis, Marianne, Morgane, Justine et Maël). Ceux-ci étaient encadrés par Thierry et Florence et quelques conseillers municipaux mais aussi par Fabien qui avait décidé d'effectuer les heures d'intérêt général liées à la bourse au permis de conduire dans ce domaine. L'entretien du patrimoine, la mise aux normes des bâtiments communaux ont été les principaux travaux réalisés. La municipalité félicite ces jeunes pour leur implication de tous les instants dans l'intérêt communal et l'encadrement pour son organisation.

Cette expérience de l'approche du monde du travail avec ses contraintes, ses règles et ses satisfactions du travail utile et bien accompli servira sans aucun doute à ces jeunes Caupennois.

- **<u>Mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP).</u>**

La loi handicap de 2005 fixe l'obligation pour les propriétaires d'ERP de rendre accessibles leurs sites.

Aussi un état des lieux et un planning de mise en œuvre des travaux ont été établis pour les onze bâtiments de la collectivité.
La commune de Caupenne-d'Armagnac a réalisé de nombreux travaux en régie pour l'amélioration de l'accessibilité sur les bâtiments communaux pour les personnes en situation de handicap.
A ce jour, il reste trois ERP à mettre en conformité ou à régulariser par dérogation et deux ERP qui nécessitent un rapport de vérification par un bureau de contrôle agréé.

• Les travaux communaux 2023

Acquisition de terrains au village en zone constructible pour aménagement du futur lotissement : 1073 m2 pour un montant de 7511 €.
Acquisition de terrains à Espagnet pour aménagement de l'espace public d'une superficie de 2781 m2 pour un montant de 15300 €.
Acquisition d'un nouveau chauffe-eau pour l'école pour un montant de 1055,89 €.
Acquisition d'une remorque pour le tracteur CLAAS pour un montant de 3360 €.
Réalisation d'une fresque en hommage à Luis OCAÑA pour un montant de 3710 €.
Travaux de reprise de concessions aux cimetières de Caupenne, Cantiran et Espagnet pour un montant de 9070 €.

• Cinéma plein air

Dans le cadre des Echappées Curieuses de la Communauté de Communes du Bas Armagnac, le jeudi 20 juillet a eu lieu un cinéma plein air auquel une soixantaine de personnes était présentes.
Cette séance était proposée dans le cadre de la programmation estivale de ciné plein air de Ciné 32.

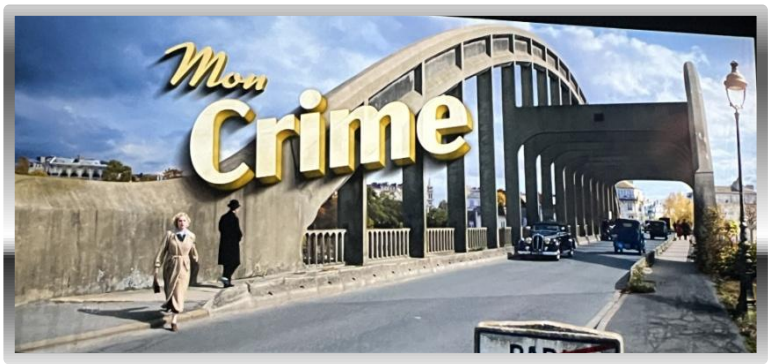

Mon crime : dans les années 30 à Paris, Madeleine Verdier, jeune et jolie actrice sans le sou et sans talent, est accusée du meurtre d'un célèbre producteur. Aidée de sa meilleure amie Pauline, jeune avocate au chômage, elle est acquittée pour légitime défense. Commence alors une nouvelle vie, faite de gloire et de succès, jusqu'à ce que la vérité éclate au grand jour…

Ce fût une belle soirée culturelle et burlesque, un moment agréable et convivial.

• Octobre rose

Le dimanche 8 octobre, 66 marcheurs ont participé à la 3ème marche d'Octobre Rose organisée par la commune de Caupenne d'Armagnac. Cette mobilisation en faveur du dépistage du cancer du sein a permis de récolter 370 € qui seront reversés à la Ligue contre le

Cancer du Gers. Merci à l'Association les Papillons Jaunes qui a collecté les fonds et à tous les participants pour cette matinée de solidarité qui s'est déroulée dans une très belle convivialité.

- **Ligue contre le Cancer du Gers**

- **Les commémorations**

Le 8 mai

N'oublions jamais qu'au bout de cette guerre, le 8 mai 1945 offrit la plus grande gloire du monde aux femmes et aux hommes qui n'avaient pas cédé.

Cette victoire leur rendit la liberté.

Le 11 novembre

La Commémoration du 11 novembre très solennelle, animée par l'harmonie nogarolienne et ses jeunes musiciens.

Date très importante car c'est le 11 novembre 1923 qu'André Maginot alluma la Flamme sous l'Arc de Triomphe, présence vivante du souvenir des morts. Une flamme qui ne s'est plus jamais éteinte depuis.

- **Ecole**

Depuis septembre 1983, date de création du RPI (Caupenne, Laujuzan, Magnan, Mormès), c'est la commune de Caupenne qui a porté économiquement ce regroupement pédagogique. Depuis 2017, date de création du Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire du Bas-Armagnac qui regroupe les communes de Caupenne, Laujuzan, Magnan, Mormès, Castex-d'Armagnac, Perchède, Monguilhem, Monlezun-d'Armagnac et Toujouse, la commune de Caupenne a la plus forte participation financière liée au nombre d'habitants et au nombre d'élèves scolarisés. Déjà dans sa séance du 01/03/2017, le Conseil Municipal en adhérant à ce syndicat avait déploré certains agissements et demandé une mutualisation des charges avec une équité entre les communes.
Pendant ces six années nous n'avons cessé de demander cette mutualisation et cette équité. Les élus de Caupenne ont voté contre le budget primitif 2022 pour cause de hausse inconsidérée. Lors du vote du compte administratif 2022, ils ont fait remarquer une hausse de 87k€ soit une hausse de 48 % pour un élève de moins et ont donc voté contre. Lors du vote du

budget primitif 2023, ils ont encore fait remarquer une hausse de 76000 € par rapport au réalisé de 2022, soit une hausse de 28 % pour 4 élèves de plus. Devant cette augmentation de 90 % sur deux ans, les élus ont donc voté contre ce budget non maîtrisé.
La participation de la commune de Caupenne est passée de :

41063 € en 2021 pour 22 élèves
à 48301 € en 2022 pour 21 élèves
et 60540 € en 2023 pour 25 élèves.

De plus, suite à la proposition d'un élu de la commune de Monguilhem, nous demandant de quitter le Syndicat après ces différents désaccords, le conseil municipal a décidé le retrait de la commune de Caupenne-d'Armagnac du Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire du Bas-Armagnac (SIISBA) dans le but de défendre au mieux les intérêts de notre commune et de nos concitoyens.
Une réunion a été organisée le 23 mai 2023 avec les parents d'élèves de Caupenne afin de les informer des différents problèmes auxquels la commune est confrontée. Ils ont pu poser leurs questions et prendre connaissance des mesures prises, conscients de la volonté de la municipalité à conserver son école.
La commune de Caupenne n'a cessé d'investir tant au niveau des équipements que des moyens éducatifs et de restauration. Elle veut continuer à travailler dans l'intérêt des enfants (proximité des déplacements) et dans l'intérêt du Syndicat par l'attractivité de notre commune qui contribue à maintenir le nombre d'élèves.
Cependant, aucun effort n'est fait pour faire payer les communes hors SIISBA qui ont des enfants scolarisés dans nos écoles. Il revient donc, entre autres, à la commune de Caupenne de supporter une partie du coût de scolarité de ces élèves.

Devant cette hausse régulière et non contrôlée du budget et un dialogue inexistant, les élus de la commune de Caupenne en séance du 27 avril 2023 ont décidé à une large majorité le retrait de la commune du SIISBA.
Les élus de Caupenne ont rencontré Madame la Sous-préfète pour lui exposer les faits, elle a aussitôt dépêché le Conseiller aux Décideurs Locaux, Mr DEMAY afin d'examiner les comptes. Il s'est avéré que plusieurs erreurs de gestion avaient été commises. Le comité syndical du SIISBA dans sa séance du 7 Aout 2023 a voté contre le retrait de la commune de Caupenne, il a décidé une modification des statuts en validant la mutualisation des charges mais a refusé l'équité entre toutes les communes au prorata des élèves. Le conseil municipal dans sa séance du 17 novembre 2023 a réaffirmé sa volonté de maintenir son école et d'œuvrer à la baisse significative des dépenses notamment par une meilleure organisation avec comme préoccupation majeure l'intérêt des enfants.

• CCAS

Comme par le passé, le conseil municipal a distribué 104 colis de Noël aux personnes de plus de 65 ans résidant dans la commune ou dans les différents Ehpad.
Ces coffrets de produits locaux ont été élaborés par des producteurs et des artisans de notre territoire.
Cette attention est toujours très bien accueillie.

• Entretien voirie

Les voies communales goudronnées et concédées à la Communauté de Communes du Bas-Armagnac (Toujet, Cantiran, l'Espalière, les Claous, le Moulin de Salles, Miselle, Nauton, le Ran, Soucaret, Lagors) sont entretenues par la CCBA deux fois par an avec la banqueteuse et une fois par an avec l'épareuse. Le curage des fossés est proposé par la commission voirie de votre conseil municipal, cependant il est au bon vouloir du service voirie de la Communauté de Communes.
Par contre, les voies concédées et empierrées (las Barthètes, Carrère de Bas, Pouchiou, Jantouet, Trescors, Espagnet, Curats, Lapède) ne sont entretenues qu'une fois par an par la CCBA.
Aussi, afin de maintenir un entretien convenable de ces voies concédées et empierrées, la municipalité a décidé d'entretenir avec son propre matériel (tracteur-broyeur) celles-ci deux fois par an.

• Chemins ruraux – Appropriation par des riverains

L'article D 161-11 du code rural et de la pêche maritime (CRPM) indique que « lorsqu'un obstacle s'oppose à la circulation sur un chemin rural (…) les mesures provisoires de conservation du chemin exigées par les circonstances sont prises, sur simple sommation administrative, aux frais et risques de l'auteur de l'infraction » Par conséquence, une commune peut à tout moment réhabiliter un chemin rural sans que puisse y faire obstacle la circonstance « que l'usage public dudit chemin aurait cessé durant une longue période et que les [riverains] auraient procédé à leurs frais au nettoyage d'une partie de celui-ci » et ainsi exiger par exemple des riverains qu'ils procèdent à l'enlèvement de la barrière qu'ils avaient implantée (CAA Bordeaux, 22 mars 2007, n° 03BX02163). En cas de revendication de propriété par un riverain, les communes bénéficient d'une présomption de propriété lorsque le chemin en question est affecté à l'usage du public, ce qui ressort des critères de l'utilisation du chemin comme voie de passage ou d'actes réitérés de surveillance ou de voirie réalisés par la commune (articles L 161-2 et L 161-3 du CRPM et Cass., 4 avril 2007, n° 06-12078).
Cette présomption de propriété ne s'épuise pas par l'acte du riverain qui pose une barrière en faisant cesser la circulation sur le chemin et par l'inaction prolongée de la commune.
Exemple :
Pour un chemin rural qui n'est plus, ni emprunté par le public, ni entretenu par la commune, il suffit à la commune d'établir que le chemin a été ouvert au public avant qu'un riverain ne le ferme à la circulation pour démontrer sa propriété (Cass., 2 juillet 2013, n° 12-21203).

• Entretien forêt

L'entretien des plantations de la forêt communale a été réalisé en régie avec le tracteur et le matériel de la commune ainsi que l'entretien des servitudes donnant accès aux parcelles boisées de la collectivité.

• Site Natura 2000

Le programme de formation sur la biodiversité des sites Natura 2000 du PETR Pays d'Armagnac s'est terminé au mois d'octobre, avec 2 dernières demi-journées à Caupenne d'Armagnac sur le site Réseau hydrographique du Midou et du Ludon et à Saint Arailles sur le site Côteaux du Lizet et de l'Osse. Les 2 dernières sessions du programme de formation sur la biodiversité des sites Natura 2000 du PETR Pays d'Armagnac se sont déroulées avec des groupes réduits de curieux et passionnés.

Nous nous sommes retrouvés le vendredi 13 octobre, au lac de Caupenne d'Armagnac pour échanger sur les espèces exotiques envahissantes et notamment les jussies. La Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides est intervenue lors de cette matinée pour apporter son expertise sur la gestion de cette espèce. Les participants ont également appris à identifier les différentes jussies.

• Patrimoine

Parking Espagnet

La municipalité consciente de la difficulté de stationnement autour de l'église d'Espagnet a décidé d'acquérir un terrain jouxtant le cimetière et l'église d'Espagnet afin de créer un parking devant l'ancienne maison de Mauran appartenant à la famille ROUMAT.

D'autre part, avant de créer un prolongement au lotissement Monjan, la municipalité a échangé un terrain avec la famille Bréthous afin que les limites soient compatibles avec la constitution de futurs lots.

De plus, le conseil municipal, dans sa séance du 17 novembre, a lancé le projet d'une cuisine d'été attenante à la salle des associations. Celle-ci viendrait apporter plus d'espace lors de la préparation des repas, l'objectif étant de créer un lieu ouvert de convivialité.

- **Sictom**

31 DÉCEMBRE 2023

LE TRI DES BIODÉCHETS DEVIENT OBLIGATOIRE POUR TOUS!

C'EST QUOI LES BIODÉCHETS?

LES DÉCHETS DE CUISINE :
ÉPLUCHURES DE LÉGUMES ET DE FRUITS, MARC DE CAFÉ, RESTES DE REPAS, PAIN, LAITAGE, CROÛTES DE FROMAGE, FANES DE LÉGUMES, FRUITS ET LÉGUMES ABÎMÉS.

LES DÉCHETS VERTS :
FEUILLES, TAILLES DE HAIES, FLEURS FANÉES...

LES DÉCHETS ISSUS DE VÉGÉTAUX :
PAPIER, CENDRE, SCIURE, COPEAU, CARTON, PLANTES D' INTÉRIEUR, ETC.

ENJEUX

Au 1er janvier 2024, tous les producteurs de biodéchets (ménages, entreprises, commerçants, administrations...) devront trier leurs déchets organiques dégradables, également appelés « biodéchets », qui ne devront plus être déposés avec les ordures ménagères. Les usagers, déjà habitués à l'exercice du tri des déchets avec les emballages ménagers (plastiques, verre...), les déchets verts ou les gravats, devront donc accentuer leurs bons réflexes, en élargissant le tri de leurs déchets. L'objectif étant **de réduire**, au final, **le volume des ordures ménagères résiduelles**, qui sont aujourd'hui traitées par enfouissement.

REPÈRES & CHIFFRES CLÉS

222 composteurs

DISTRIBUÉS EN 2022.
depuis 2007, le SICTOM a déjà équipé + de 3000 foyers

2 campagnes d'analyses de nos ordures ménagères

la dernière a été réalisée en 2020. Ce modecom permet de connaître le contenu exact de ce qui compose nos sacs noirs et, ainsi, de donner des indicateurs de réduction et de tri des déchets

54 kg /habitant de biodéchets

C'EST 20% DU CONTENU DE NOS SACS POUBELLES QUI DOIT ÊTRE TRIÉ POUR ÊTRE VALORISÉ EN COMPOST

- **Site internet**

Le site est à nouveau opérationnel depuis début novembre 2022.

N'hésitez pas à le visiter : https://caupennedarmagnac.fr/

Pour les associations qui désirent faire passer des articles ou pour toute mise à jour, envoyez vos fichiers à la mairie.

- **Gers Fibre**

Le déploiement de la fibre optique va débuter sur le territoire à partir du Nœud de Raccordement Optique de la phase 2 de Nogaro dont dépend la commune de Caupenne d'Armagnac. Aujourd'hui, l'ensemble des logements à raccorder ont été identifiés et le bureau d'étude INEO commence à travailler aux différents scénarii pour desservir tous les administrés.
Ce travail consiste d'abord à identifier les infrastructures disponibles en souterrain ou en aérien sur votre commune, puis à déterminer celles qui peuvent être réutilisées pour déployer la fibre.
Dans les zones rurales, particulièrement dans le Gers, il est fréquent que ce taux de réemploi soit plus faible qu'ailleurs.
Chaque fois que la fibre ne pourra pas suivre le chemin du cuivre, il faudra construire de nouvelles infrastructures de génie civil en posant de nouveaux poteaux ou en enfouissant des fourreaux. Le raccordement aux abonnés se fera dans un deuxième temps. Il sera effectué par l'opérateur de votre choix mais reste à la charge du département.

• Urbanisme

Depuis le 1er janvier 2022, obligation pour toutes les communes de mettre en place la saisie par voie électronique (SVE).
Il n'y a plus que trois façons de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme
- Dépôt en présentiel d'un dossier papier au secrétariat de mairie
- Envoi par courrier d'un dossier papier à la Mairie
- Dépôt dématérialisé d'un dossier numérique via le guichet en ligne : https://pays-armagnac.geosphere.fr/guichet-unique

Tout autre mode de dépôt d'un dossier ne sera pas recevable (demande par mail...).

• PLU

L'enjeu pour la commune est de parvenir à trouver la bonne mesure entre l'urbanisation de la commune afin de régénérer les générations et donc les besoins en logements Comme tout PLU il doit caractériser les espaces urbanisables tout en préservant les espaces naturels et agricoles. Cependant celui-ci doit tenir compte des enjeux du territoire fixés par le SCOT de Gascogne et devra être aussi compatible avec la loi Climat et Résilience et la Zéro Artificialisation Nette.
Le PLU de Caupenne d'Armagnac va rentrer en 2024 dans sa phase réglementaire d'information avec une réunion publique qui permettra de dévoiler les contours de celui-ci.

• Zones d'accélération des Energies Renouvelables

Le 7 novembre la Préfecture du Gers a présenté les enjeux, les outils et les modalités d'élaboration des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables prévues par la Loi du 10 mars 2023. Cette loi invite les maires à définir, après concertation avec les habitants, les zones situées sur leur territoire qui seraient les plus adaptées pour accueillir des projets de production d'énergie renouvelable.
L'objectif de cette démarche est de favoriser l'acceptabilité avant l'arrivée de projets, en tenant compte des souhaits des communes et de leurs habitants. Les zones doivent en principe être définies avant le 31 décembre 2023.

De ce fait, dans un premier temps, sans tenir compte de la faisabilité technico-économique et la faisabilité règlementaire la commune a travaillé sur :

- Le photovoltaïque en toitures
- Le photovoltaïque en ombrière sur les parkings

Les questions du photovoltaïque au sol sur terres agricoles et de l'agrivoltaïsme doivent faire l'objet de précisions dans les décrets qui doivent être publiés d'ici la fin de l'année.

Compte tenu de ce délai très bref, le conseil municipal a décidé

- de mettre à disposition du public les pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des zones et de mettre un registre a disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie du 18 au 22 décembre 2023
- à l'issue de la concertation un bilan des contributions sera présenté et des modifications des propositions de zonage pourront être examinées et débattues au sein du conseil municipal.

HOMMAGE À LUIS OCAÑA

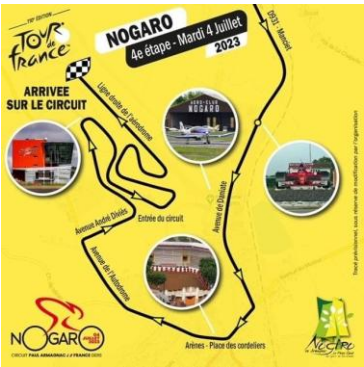

Fin 2022, à l'annonce d'une étape d'arrivée du Tour de France le 4 juillet 2023 sur le circuit de Nogaro, le conseil municipal de Caupenne décida d'organiser un hommage à Luis OCAÑA, tout d'abord en inaugurant la salle des fêtes de son nom puis en faisant une fresque sur le mur de fond de l'estrade à son effigie.

Ce travail fut confié à Thierry Battaglia et après quelques semaines nous ne pouvons qu'admirer son talent.

Thierry Battaglia et Josiane Ocaña devant la fresque

Au printemps, les directives se peaufinant, la date du 2 juillet, deux jours avant l'arrivée du Tour au circuit de Nogaro, fut arrêtée par le conseil municipal pour une journée d'hommage à Luis. En collaboration avec la commune de Nogaro et le cyclo club de Nogaro, une foule nombreuse de marcheurs et cyclistes, partis de Nogaro, se sont rendus ce jour-là au domaine de Miselle, ancien domaine de Luis Ocaña.

Josiane Ocaña, l'épouse du champion, et d'autres membres de la famille dont Angel Soria, le cousin germain, sont présents.

Patrick Guichebarou, maire de Caupenne-d'Armagnac, dit sa joie de pouvoir rendre hommage au grand champion qu'a été Luis Ocaña et il remercie vivement Josiane Ocaña d'être présente. Cette manifestation est le signe que les habitants de Caupenne-d'Armagnac et de Nogaro n'ont pas oublié celui qui a 110 victoires à son actif, dont *le Tour de France* en 1973.

Puis Georges Chevallier, propriétaire actuel du Domaine, acheté à l'épouse du champion, raconte sa recherche d'un domaine pour créer un élevage de chevaux, alors que lui et sa famille, venus de Lille, n'avaient aucune formation à la viticulture. Il passe ensuite la parole à son fils Julien, en charge du vignoble, alors que l'autre fils, Nicolas, s'occupe des chevaux.

HOMMAGE À LUIS OCAÑA

Julien Chevallier décrit un Domaine où l'on garde le souvenir de Luis Ocaña.

Puis il convie le public à visiter les installations, à voir les chevaux et à déguster les vins maison, à base de colombard, de gros manseng et aussi de tannat, de syrah et de chardonnet, classés *Côtes de Gascogne.*

Puis cette assemblée a regagné la salle des fêtes de Caupenne d'Armagnac, joliment agrémentée à l'extérieur par de nombreux vélos originalement décorés en grande partie par les Papillons Jaunes mais aussi le Comité des Fêtes tandis qu'à l'intérieur était exposé un mini musée de la vie de Luis Ocaña.

On put y découvrir ses anciens vélos de course dont celui avec lequel il gagna le tour en 1973, ses maillots, sa moto, la liste de ses palmarès …

HOMMAGE À LUIS OCAÑA

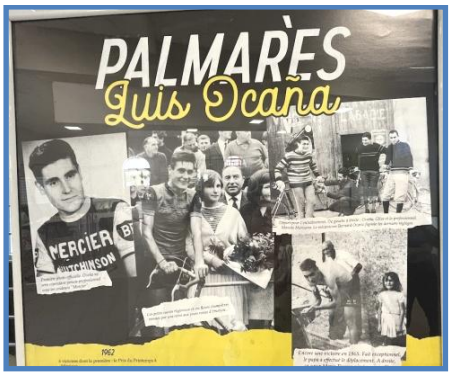

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes ayant organisé et mis en place cette exposition et plus particulièrement Christian et Jean-Claude Daulieu.

Extrait de l'article et photos de Roland Houdaille, « Le Journal du Gers » :

Patrick Guichebarou, maire de Caupenne-d'Armagnac, Jean-Pierre Parro, président du *Bas-Armagnac club* et Philippe Dupouy, président du *Conseil départemental* prennent successivement la parole, en mémoire de Luis Ocaña et à l'occasion de l'arrivée du *Tour de France* au circuit de Nogaro le mardi 4 juillet.

Intervention de Patrick Guichebarou

Le maire de Caupenne-d'Armagnac est ravi d'accueillir le public ainsi que Josiane Ocaña dans cette salle des fêtes du village qui portera désormais le nom de Luis Ocaña. À la veille de cet événement exceptionnel qu'est l'arrivée du *Tour de France,* préparée par *« des hommes et des femmes qui dépensent leur énergie sans compter pour nous faire vivre ces instants ».*
Aujourd'hui, nous rendons hommage à Luis Ocaña, vainqueur du *Tour* il y a 50 ans et *« qui, tombé sous le charme de la propriété de Miselle, était venu s'installer avec son épouse en 1972 ».*
« Tout commence quand Angel Soria, son cousin et son oncle, ramènent la famille de Luis dans le Gers. Ils s'installent à Magnan après avoir fui la misère et le franquisme ».
Patrick Guichebarou souligne que *« c'est encore un exemple du Gers terre d'asile, terre d'accueil ».*
À partir de l'apprentissage du vélo, celui-ci guidera sa vie : *« Ses débuts dans le monde du cyclisme, il les fera avec ses copains qui deviendront ses amis de toujours ».*

Et puis, en rentrant d'un *Paris-Nice,* où il avait fini 3e derrière Eddy Mercks, voici que la famille Daulieu lui parle du *domaine de Miselle :* ça ne traîne pas : le soir même il visite la propriété avec son épouse pour y créer un domaine viticole. Il achète des terres et produit de l'armagnac. Les intempéries de 1983 et 1984 frappent durement son domaine : des Caupennois l'aident à retailler ses vignes.
Le maire conclut : *« Mais rien ne l'arrêtait, il fonçait dans la vie comme dans les descentes des cols pyrénéens ; un maillot jaune, c'est de l'audace, de l'insolence, mais surtout du panache, et Luis en avait ».*
Enfin Patrick Guichebarou remercie tous ceux qui ont travaillé pour obtenir cette arrivée du *Tour de France.*

Intervention de Jean-Pierre Parro

« Le Bas-Armagnac Club est très fier et très heureux de pouvoir honorer la mémoire d'un de ses anciens licenciés, Luis Ocaña (…) *qui a écrit une page de légende dans le cyclisme mondial.*
Jean-Pierre Parro raconte : *« Luis avait rejoint notre association (le BAC) par affinités, proximité et relations amicales de la première heure.* (…) *Il écrémait les courses régionales en compagnie de Jean-Claude Daulieu* (…) *Période faste pour notre club de compétition « boosté » par le rayonnement de Luis.(…) Une période euphorique pour le BAC, qui organisa même deux critériums professionnels à Nogaro.*
Lorsque la nouvelle est tombée de l'arrivée du *Tour* au circuit de Nogaro, avec un projet de commémoration de la victoire du Luis en 1973, le BAC *« s'est senti totalement légitime pour être partie prenante de cet événement. »* À cause du lieu de résidence du champion, de ses premières victoires en compétition amateurs dans les villages armagnacais et du fait que c'est un ancien membre du BAC et un ancien vigneron.
Jean-Pierre Parro y voit aussi une reconnaissance de notre région en qualité de terre d'asile et de liberté.
Alors, une équipe de mousquetaires s'est constituée pour exercer un lobbying auprès du directeur du *Tour :* Christian Peyret, maire de Nogaro, Philippe Dupouy, président du *Conseil départemental,* Caroline Diviès, directrice générale du circuit et des dirigeants du BAC (Jacques Barthe, Jean-Claude Drouard) : *« On ne pouvait rêver d'un plus bel hommage à Luis* (…) *champion hors classe : 110 victoires chez les professionnels dont le Tour de France, le Tour d'Espagne, le Championnat d'Espagne (2 fois), le Critérium du Dauphiné libéré, le Grand Prix des Nations etc., etc. »*

Et Jean-Pierre Parro rappelle cette étape prestigieuse d'Orcières-Merlette au *Tour* de 1971, où Luis rélègue Merckx à 9 minutes. Malheureusement, il a un accident dans une descente et abandonne. : *« Cette année-là, Luis tutoya les étoiles en bousculant le roi Merckx ».*

« Merci Luis, de nous permettre de graver dans le marbre cette arrivée d'étape Nogaro-Caupenne ! »

Intervention de Philippe Dupouy

Le président du *Conseil départemental* raconte les efforts très importants fournis depuis 2 ans auprès de la direction du *Tour* pour obtenir une arrivée au circuit de Nogaro. L'opiniâtreté et la patience ont permis d'obtenir ce qui est une belle victoire pour tout le Gers. Mais cela n'a pas été facile.

Patrick Guichebarou convie ensuite toutes les personnes présentes à un apéritif dinatoire préparé par Franck Bessagnet et son équipe.

HOMMAGE À LUIS OCAÑA

La plaque de la salle des fêtes de Caupenne-d'Armagnac, est dévoilée sous les applaudissements par Josiane Ocaña et sa famille.

Le 4 juillet, après l'arrivée de la 4ème étape du tour de France 2023 sur le circuit de Nogaro et sur sa partie caupennoise, le directeur du tour de France, Christian Prudhomme, et Bernard Thévenet, double vainqueur du Tour, ont tenu à venir déposer une gerbe devant la salle nouvellement baptisée Luis Ocaña pour honorer sa mémoire.
Un bien bel hommage rendu en présence de Josiane OCANA très touchée par ce geste de reconnaissance d'une amitié de sportifs.

• Mise en conformité des trois cimetières (Cantiran- Caupenne et Espagnet)

Suite à la décision du Conseil Municipal en 2021 d'engager une procédure de régularisation, avant reprise, des sépultures sans concession relevant du régime du Terrain commun, les démarches administratives étant terminées (un travail lourd mais indispensable pour récupérer des espaces), le relevage effectif des tombes a été effectué par l'entreprise CAHUZAC-PEYRET. A ce jour, la commune a récupéré plus de 100 emplacements sur les trois cimetières.

La municipalité consciente du désagrément causé par ces travaux espère que les administrés trouveront leurs cimetières entretenus.

• Informations diverses

- **Société de pêche :** informations sur la pêche dans le lac d'irrigation de l'Association Syndicale Autorisée

Le ruisseau dit de La Pède étant classé en eaux libres, le lac d'irrigation de Caupenne d'Armagnac est soumis à la loi Pêche. Il est par conséquent obligatoire pour tout pêcheur de détenir la carte de pêche, de respecter les dates d'ouverture et de fermeture de la pêche suivant l'arrêté préfectoral en vigueur, de relâcher les espèces interdites et la pêche de nuit est soumise à autorisation préfectorale.

- **Justice de proximité**

Le 10 mai 2023, une convention cadre départementale a été signée entre les associations des élus du Gers et Monsieur le Procureur de la République. Ce document officialise la mise en place du rappel à l'ordre par le Maire. Ce dispositif, instauré en 2007, est prévu par l'article L132-7 du Code de la Sécurité Intérieure.

Dans le cadre du dispositif « gendarmerie / présent pour les élus », le référent « justice de proximité » (CCB) répondra à toute sollicitation d'élus pour appuyer la mise en place du rappel à l'ordre. Il pourra ainsi conseiller le maire dans l'application de cette mesure mais aussi participer par sa présence, à la notification du rappel à l'ordre par le maire (sur sollicitation de l'édile).

- **Le rappel à l'ordre par le Maire**

Instauré en 2007, ce dispositif prévu à l'article L132-7 du Code de la Sécurité Intérieure (CSI), s'inscrit dans la prévention de la délinquance. Il permet au Maire d'adresser un avertissement oral formel à l'auteur des faits et de lui rappeler les règles en vigueur. Il s'agit d'une procédure peu formalisée et particulièrement adaptée aux incivilités, aux conflits de voisinage, à l'absentéisme scolaire, à certaines atteintes légères à la propriété publique, aux incidents aux abords des établissements scolaires … et à toute infraction de nature contraventionnelle portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques dans la commune.

Il est exclu en cas de crime ou de délit.

Une convention cadre départementale est signée avec les associations d'élus du Gers, représentées par M. BAYLAC et M. COTONAT. Toute commune du Gers peut désormais adhérer au dispositif.

En pratique, après avoir adhéré :

- Le Maire ou toute personne qualifiée adresse un mail en précisant les faits reprochés et l'identité complète de l'auteur.
- Le parquet vérifie que les faits constituent une contravention et que le rappel à l'ordre ne va pas interférer avec une procédure judiciaire en cours.

- Le parquet répond au Maire dans un délai maximum d'une semaine (absence de réponse vaut accord)
- Le Maire convoque l'auteur (et ses représentants légaux s'il est mineur).

- Gendarmerie

A la demande de la Gendarmerie, si vous êtes victimes de cambriolage, tentative ou intrusion, contacter nous aussitôt en composant le 17.
Ne touchez à rien, ne modifiez pas les lieux.
Il en va de la réussite des opérations de police technique et scientifique.
Tout en espérant ne pas avoir à venir chez vous... merci.

- ENEDIS

Quelques conseils en cas de coupure de courant dans votre logement :

- pour conserver vos aliments au frais, **n'ouvrez pas la porte de votre réfrigérateur** ou de votre congélateur, à moins que cela ne soit absolument nécessaire,
- pour votre sécurité, **ne jamais utiliser d'appareils fonctionnant au charbon de bois ou au gaz dans votre logement** (réchaud de camping...). Ces appareils produisent du monoxyde de carbone, un gaz toxique, inodore et incolore qui peut engendrer des problèmes graves de santé,
- **ne jamais laisser de bougies allumées sans surveillance** et les éteindre avant de se coucher.

Attention, ne touchez à rien si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- câble électrique à terre,
- coffret cassé,
- odeur de brûlé / trace de noir,
- compteur ou disjoncteur sans capot.

Contactez directement notre service d'urgence dépannage au 0972 675 0 + n° du département (appel non surtaxé) 24h/24 et 7j/7.

A l'initiative d'Enedis, des travaux sur le réseau électrique peuvent être programmés. Vous serez informé de la date des travaux et de la durée de la coupure d'électricité par courrier, SMS ou e-mail.

- **Brûlage**

NE BRÛLONS PLUS NOS DÉCHETS VERTS à L'AIR LIBRE !

QU'EST CE QU'UN DÉCHET VERT ?

Ce sont les feuilles mortes, les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage ou de débroussaillement, les déchets d'entretien de massifs, etc.

L'entretien du jardin génère environ 160 kg de déchets verts par personne et par an. 9 % des foyers les brûlent à l'air libre, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés chaque année en France. (Source : ADEME)

À QUI S'ADRESSE CETTE INTERDICTION?

Tout producteur de déchets verts est concerné :
particuliers, entreprises,
exploitants agricoles et forestiers,
collectivités territoriales...

QUELLES EXCEPTIONS À CETTE INTERDICTION?

Des dérogations peuvent être accordées par le préfet de département dans certaines conditions.

Ces dérogations sont suspendues en cas d'épisode de pollution et refusées à tout particulier vivant sur les zones couvertes par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

POURQUOI CETTE INTERDICTION ?

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit, en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011.

Au-delà des éventuels troubles du voisinage (nuisances olfactives, fumées...) ou des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement et notamment des particules en suspension.

La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

La toxicité des polluants émis est augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets comme le plastique ou les bois traités.

En cas de non-respect, une contravention de 450€ peut-être appliquée.

(art. 131-13 du code pénal)

LES SOLUTIONS

Le broyage des végétaux (y compris issus de la tonte des pelouses) peut servir de paillage des parterres, empêchant ainsi la pousse de mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité des sols.

Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être déposés dans des composteurs individuels (déchets de jardin, épluchures de fruits et légumes et restes de repas). Certaines collectivités proposent des aides à l'achat d'un composteur. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Les déchets verts peuvent également être collectés dans les 530 déchetteries, plate-formes de compostages ou unité de méthanisation de la région Occitanie.
Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement.

Il est également possible de limiter la production de déchets verts en ayant recours à des pratiques d'entretien des espaces verts adaptées : choix des espèces végétales, adaptation du calendrier des tontes et des élagages, etc.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, 48000 décès prématurés par an sont attribués à la pollution de l'air, dont plus de 2 800 en Occitanie (Source : Santé publique France, 2016)

Le brûlage de 50 KG de déchets verts produit autant de particules que :

= 13 000KM parcourus par un véhicule diesel récent ;

14 000KM parcourus un véhicule essence récent ;

= 3 SEMAINES de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois performante ;

3 JOURS de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois peu performante, type foyer ouvert.

(Source : selon une étude menée par ATMO Auvergne-Rhône-Alpes 2017)

Pour en savoir plus
Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Occitanie
www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr

Atmo Occitanie
www.atmo-occitanie.org

Agence Régionale de Santé
www.ars.occitanie.fr

ADEME EN Occitanie
www.occitanie.ademe.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Ensemble pour une meilleure qualité de l'air

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie

Réalisation : DREAL Occitanie - DEC - conception : CAB/COM - Christian Lavit - novembre 2017 - Imprimé sur du papier

www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr

- Arnaques au dépannage à domicile

Compte tenu du nombre toujours important de plaintes reçues et du nombre d'infractions constatées lors de notre dernière enquête réalisée dans le secteur du dépannage à domicile (64% des établissements contrôlés présentaient au moins une anomalie), la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a décidé de mettre en place une campagne de sensibilisation et d'information des consommateurs sur les arnaques particulièrement variées, relevées dans ce domaine.

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

FAITES-VOUS DÉPANNER
PAS ARNAQUER

PORTE CLAQUÉE ? ÉVIER BOUCHÉ ? PANNE D'ÉLECTRICITÉ ?

10 CONSEILS PRATIQUES

1. Attention aux prospectus d'aspect « officiel » déposés dans les entrées d'immeubles ou chez certains commerçants; n'utilisez pas ces numéros de téléphone.
2. Anticipez et élaborez vous-même votre liste de numéros d'urgence.
3. Privilégiez le recours à des professionnels recommandés par vos proches, par les fédérations professionnelles ou préalablement identifiés.
4. N'acceptez pas des réparations au motif qu'elles seront prises en charge par votre assureur.
5. N'acceptez que les travaux d'urgence, les prestations supplémentaires pourront être effectuées plus tard.
6. Avant toute intervention, demandez à consulter les tarifs et exigez un devis détaillé et écrit; ne signez aucun devis qui vous paraisse démesuré.
7. Si le devis est trop élevé ou s'il n'est pas clair, ne donnez pas suite et contactez un autre prestataire.
8. Conservez les pièces remplacées ou annoncées comme défectueuses.
9. Déposez un double de vos clés chez une personne de confiance : gardien, proches.
10. Porte claquée à minuit ? Une nuit d'hôtel peut être la solution la moins onéreuse.

DGCCRF @dgccrf
www.economie.gouv.fr/dgccrf

DGCCRF
Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

Signalez votre problème de consommation sur
signal.conso.gouv.fr
Le site, géré par la DGCCRF, vous oriente dans votre démarche et invite l'entreprise à vous répondre ou à corriger le problème.

DGCCRF – septembre 2022
© design graphique / Illustration : Studio Graphique SIRCOM

Porte claquée, fuite d'eau, panne d'électricité, les situations sont nombreuses où des consommateurs font appel dans l'urgence à des professionnels, parfois peu scrupuleux. La campagne a pour objet d'informer les consommateurs de manière très pédagogique, afin qu'ils soient moins démunis et adoptent les bons réflexes dans une telle situation.

Pour plus d'informations : https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Depannage-a-domicile

Le bureau de la communication de la DGCCRF est à votre disposition pour toute information complémentaire.

• Dégradation sentier pédagogique

Dans la nuit du 7 au 8 mai les barrières en bois posées pour empêcher la circulation des véhicules à moteur sur le parcours du sentier pédagogique ont été délibérément arrachées et brisées.

Ces actes de vandalisme ont été commis par des détracteurs de ce sentier, dans le but de dégrader un site aménagé pour les amoureux de la nature,

La commune de Caupenne condamne ces incivilités et a porté plainte auprès de la gendarmerie nationale afin que les coupables soient démasqués et sanctionnés.

• Benne à déchets verts

Dans la benne à déchets verts située au lotissement Monjan, réservée aux habitants de Caupenne, il ne peut être déposé que des petits branchages et du feuillage. Elle ne se substitue pas à la déchèterie de Nogaro ouverte tous les après-midi.

Cependant trop de déchets sont encore déposés hors de cette benne (voir photo).

Un peu plus de civisme serait souhaitable !

- **Bénévolat**

Françoise Cagnin propose aux habitants du village de les aider dans leurs démarches administratives (changement d'adresse, aide énergétique, dossiers invalidité ou retraite, prise de rendez-vous chez un spécialiste, etc…)

Contact : Mme CAGNIN Françoise
9, Route de Jouanelle
32110 Caupenne d'Armagnac
Tél : 05 62 08 23 78 ou 06 89 56 45 02

La vie associative

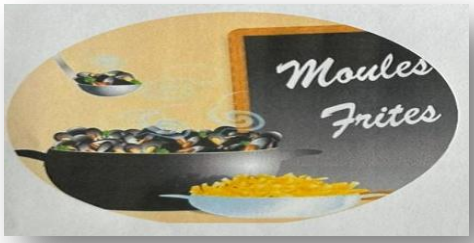

- **Le Foyer Rural**

LA SOIRÉE DU MOIS DE JUIN :

Notre soirée a eu lieu le samedi 24 juin à partir de 20 heures. Nous avons fixé le prix du repas à 13 € afin qu'un maximum de personnes puissent profiter de ce moment de détente.
Les 135 convives présents ont eu la chance de pouvoir déguster les moules frites sous les platanes avec l'animation de la banda Les Kanari's.

LE VIDE-GRENIERS :

Cette journée du 10 septembre très chaude a connu comme à son habitude un franc succès. Cinquante cinq exposants étaient répartis de la salle des fêtes à l'église.
Les grillades et les frites du midi ont été très appréciées, les assiettes étaient proposées au prix de 6 Euros.

LES QUILLES :

A cause de la pluie, le Trophée Francis Claverie prévu le samedi 22 avril a été reporté au vendredi 9 juin en nocturne; 12 équipes ont participé et le trophée a été remis aux vainqueurs par Alain, le fils de Francis.

En raison des fortes chaleurs quelques équipes se sont abstenues de participer au Concours Qualificatif du 14 juillet. Pour la centaine de joueurs présents, l'après-midi s'est bien déroulée.

LA GYM :

Après la trêve estivale, les séances de gymnastique ont repris mi-septembre. Elles se déroulent le lundi (gym entretien) de 19h à 20h et le mercredi (gainage) de 19h à 20h avec un nombre de participantes et de participants en progression.

NOS PROJETS POUR L'ANNÉE 2024 :

- Assemblée Générale (date à définir)
- Soirée Estivale le samedi 22 juin animée par le groupe Le Brio
- Vide Grenier le dimanche 8 septembre
- Concours de Quilles (calendrier non établi à ce jour)

Le Foyer Rural récupère les bouchons en plastique et en liège.

Vous pouvez les déposer dans la Salle des Associations lors des manifestations ou contacter Carole AURENSAN au 06.87.77.30.66.
Les bouchons et couvercles en plastique acceptés sont les bouchons de boissons (eau, lait, soda, jus de fruits, compotes...), tous les bouchons de produits ménagers et d'hygiène, les couvercles (beurre, crème, fromage, glaces).
Les bouchons en liège sont utiles pour la recherche contre le cancer.

Si vous souhaitez des renseignements sur l'association, sur ses activités ou apporter des idées nouvelles, n'hésitez pas à contacter les responsables :

- Présidente et responsable gym : Ludivine LASSIS 06.87.92.27.34
- Pour les quilles : Serge ROLAND 06.85.27.69.33

Vous pouvez retrouver les actualités de l'association sur Facebook :
Foyer Rural Caupenne d'Armagnac

- **Le Comité Des Fêtes**

Comme chaque année, les traditionnelles fêtes de Caupenne ont eu lieu fin août. Pour le tout nouveau bureau du comité des fêtes, c'est avec une grande joie que celui-ci a pu organiser pour la première fois les fêtes grâce à la précieuse aide des anciens membres. L'organisation des fêtes a été décidée lors d'une réunion avec de nombreux bénévoles le 30 juin 2023. Ces trois jours ont été marqués par la joie, la musique et la bonne humeur. La convivialité était au cœur de ces festivités à Caupenne ! Nous souhaitons tous vous remercier vivement pour ces moments chaleureux.

Les festivités ont donc commencé dès le mardi 22 avec le lancement du tournoi de volley où se sont affrontées 7 équipes, chacune très motivée. S'en est suivi une soirée pizza bien méritée pour les joueurs. C'est donc le jeudi qu'ont eu lieu les phases finales avec comme grands gagnants l'équipe des GISELES. Ce soir-là, des burgers faits maison ont été servis.

Dès le vendredi, nous vous avons accueillis pour la soirée tapas animée par le groupe de rock NAMELESS, suivie évidemment d'une soirée animée cette fois-ci par DJ le ROUQUIN qui s'est pour certains terminée au petit matin… Pour les plus vaillants, le concours de pêche et la marche pédestre ont débuté dès le matin. Aux alentours de 13h, nous avons pu déguster la paella faite par CARLINA REGAL. A partir de 19h, c'était le retour des activités avec notamment un tournoi de beer pong où les différentes générations ont pu s'affronter. La soirée s'est poursuivie, malheureusement sous un temps pluvieux, avec le repas rougail saucisse animé par la banda la CHICUELINA. Malgré le temps qui n'était pas au beau fixe nous avons pu apprécier le rougail pour ensuite continuer la soirée jusqu'au bout de la nuit. Le dimanche, c'était déjà la fin d'un superbe weekend. La journée a commencé en douceur aux alentours de midi avec l'apéritif offert par la commune, puis un repas une nouvelle fois préparé par CARLINA REGAL et animé par le groupe ELYA. En après-midi, une démonstration de drones a été organisée par l'Air Club Elusa. Cette démonstration a émerveillé petits et grands qui ont pu admirer les prouesses techniques de ces engins volants. Nous remercions d'ailleurs vivement tous ces pilotes de nous avoir fait partager leur passion et tous les bénévoles pour leur aide précieuse. On espère vous revoir encore plus nombreux l'an prochain.

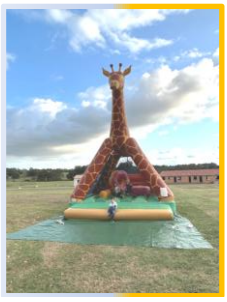

• Le Réveil Caupennois

Depuis notre assemblée générale du 14 janvier 2023 qui a été suivie d'un repas au restaurant « Le Commerce » à Nogaro, le Réveil Caupennois a enchaîné les après-midi « passe temps » au rythme des quinzaines. Ce sont ainsi entre 12 et 20 personnes qui se retrouvent pour jouer à la belote, au loto et terminer par un goûter qui est un bon moment d'échanges.

Le décès de notre vice-président Bernard Garbage nous a profondément attristés. Tant que sa maladie le lui a permis, il faisait un petit passage pour nous saluer et, suivant la forme, pour partager le goûter. Il nous manque beaucoup.

Avant les congés d'été, un repas concocté par les dirigeants de l'association a réuni 30 personnes qui ont ensuite joué au loto et à la belote.

Cette année le Réveil Caupennois a 30 ans. Pour souhaiter cet anniversaire, un repas animé par Gérard Bergé a été organisé le samedi 4 novembre à midi. Un excellent menu préparé et servi par Franck et son équipe a régalé les 70 invités qui avaient pris place autour des tables. Gérard Bergé, intarissable, nous a bien amusés avec un répertoire varié : tours de magie, histoires amusantes, musique, chant…. A les entendre, les invités étaient enchantés !

Pour terminer l'année, un repas est prévu le 21 décembre à midi. Il sera bien sûr suivi des jeux habituels.

Nous invitons les Caupennois à nous rejoindre pour partager avec nous ces moments de jeu, qui peuvent se diversifier s'ils le souhaitent, et profiter de ces moments d'échange et de convivialité.

Les Papillons Jaunes

Les ateliers se sont succédés tout au long de l'année en alternative avec des sorties culturelles, voire des visites.
Ainsi nous avons animé :
Fleurs en papier, bougies, visite du Castet, sashiko, visite de l exposition peinture à Cazaubon, atelier carte, boro, journée devoir de mémoire Colonel Parisot, vélos décorés, visite des

autruches, atelier pain au levain, roses en papier pour Octobre rose, capitonnage, poterie et on clôture 2023 en s'amusant avec un loto..

De nouvelles adhérentes se sont inscrites, bienvenue à elles...

- **La Société de chasse**

Pour la saison 2022-2023, il a été prélevé sur la commune 37 sangliers, 52 chevreuils, 15 renards et 71 ragondins. Nous avons vendu 46 cartes de chasse.

Le syndicat de chasse organise le banquet à la date du **samedi 2 mars 2024 à 12 h.**
Il vend de la venaison de chevreuil disponible jusqu'au 28 février, également de la saucisse de sanglier.
Les personnes intéressées peuvent commander ce qu'elles souhaitent auprès des présidents de chasse :
M. BRETHES Jean-Pierre au 06 32 84 42 64
et M. BIDOT Michel au 06 76 23 49 61

Fabienne BARBERO

Fabienne est originaire de Sainte Christie d'Armagnac, ses grands-parents maternels étaient eux originaires de Caupenne d'Armagnac.
Elle a toujours eu beaucoup d'attachement à la région du Bas-Armagnac, son inspiration, ses racines et ses ressources, c'est ici qu'elle souhaitait vivre et s'installer. Elle a donc fait bâtir sa maison à Caupenne d'armagnac en 2019.

Après avoir travaillé pendant 15 ans à l'usine pharmaceutique Fabre à Aignan, elle a été Agent territorial spécialisé en école maternelle (ATSEM) de 2003 à 2013 et animatrice au centre de loisirs, également éducatrice de jeunes enfants, Directrice de la crèche (en 2014) et du jardin d'enfants de Nogaro (de 2008 à 2014).

Elle a ainsi pu aborder la créativité à l'état pur auprès des enfants, dont l'imagination est naturelle et spontanée. Une belle expérience et un retour à ce qui a toujours été sa passion, et son activité favorite : la création.

Que ce soit la terre, le bois, la peinture, le dessin, le crochet, le papier mâché, plus qu'un loisir, c'est un besoin qu'elle exprime à travers l'art.

Autodidacte en couture, elle a réalisé ses premiers articles à la naissance de son petit-fils, et a fait évoluer ses créations.

Au fils du temps et à la demande, des sacs à main, des trousses de toilettes hommes ou femmes, des sacs à dos pour enfants ou adultes ont été créés pouvant convenir à toute la famille. Ces articles sont souvent multi-usages et évolutifs pour certains.

Elle a également réalisé des articles en macramé comme des photophores, des attrape-rêves (dream catcher), porte-plantes revisités, macramé mural.

Passionnée par les activités manuelles, elle en a fait en partie sa profession en animant des ateliers créatifs, tous publics, à la médiathèque de Nogaro.

C'est ainsi que son parcours professionnel l'a conduit à réfléchir et à faire le lien entre l'aspect psychologique et la dimension de loisirs créatifs.

En effet son diplôme d'éducatrice de jeunes enfants et d'animatrice d'ateliers créatifs était véritablement lié par ce qu'elle percevait dans les approches créatives qu'elle mettait en place lors des ateliers collectifs.

Elle a donc choisi de se former en 2021 à l'art thérapie au centre CREATECA de Bordeaux.

Qu'est ce que l'art Thérapie ?

L'art-thérapie est une technique de développement personnel et une méthode de soin qui utilise le potentiel de création artistique de l'individu à des fins psychothérapeutiques. Le but est

d'amener le patient à mieux exprimer ses difficultés personnelles et à les dépasser, par la création artistique.

Véritablement née dans les années 1960, l'art-thérapie, branche de la « médiation thérapeutique », est une technique de soin en plein développement en France comme dans les autres pays européens. L'art-thérapeute utilise principalement la peinture, l'argile, le collage, le dessin, la pâte-à-modelé, l'écriture (calligraphie), mais aussi la danse et le théâtre pour certains thérapeutes dans ses protocoles de soin.

Ce qui permet de favoriser la concentration, de diminuer le stress, d'exprimer ses émotions, de développer la dextérité, d'améliorer la confiance en soi, de lutter contre la dégénération cérébrale.

Cette pratique permet aussi de mettre en place des ateliers créatifs collectifs pour favoriser : la convivialité, le partage, le bien être, l'imagination et permet de s'exprimer en groupe et d'éviter l'isolement.

Fabienne réfléchit à mettre en place un nouveau projet d'art créatif qui visera à mettre à profits ses compétences dans le domaine de l'art thérapie et du créatif collectif, sur la commune de Caupenne d'Armagnac.

La phrase qu'elle affectionne tout particulièrement pour parler de sa passion est d'Albert Einstein : **« La logique vous mènera d'un point A à un point B, l'imagination vous mènera partout !**

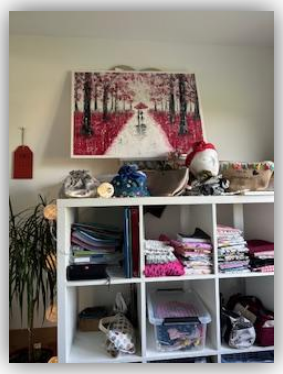

Etat civil

Naissances

VIROT Dustin né le 6 mai

CHEVALLIER Léo né le 24 novembre

Mariages

BARRITAUD Bernard et DENIS Françoise le 8 avril

Décès

BEYRIE Edgard, André le 10 septembre

BORDENAVE José le 29 juillet

BOUTOILLE Annie le 18 septembre

GARBAGE Bernard le 09 juillet

LARRIEU Françoise le 22 septembre

MARCADET Hendrica le 01 novembre

NUSSET Lucienne le 07 juillet

TELLIER Jean-Claude le 24 juillet

Patrick GUICHEBAROU

Maire de Caupenne d'Armagnac

et les membres du Conseil Municipal

ont le plaisir de vous inviter à la présentation des vœux dans la salle Luis OCAÑA, suivie d'un apéritif dinatoire

le dimanche 7 janvier 2024 à 12h00

2024
Bonne Année

MAIRIE

75 Route de Caupenne
Le Village
32110 Caupenne-d'Armagnac

Contact

Téléphone : +33 5 62 09 02 81
Télécopie : +33 5 62 69 08 54
Courriel : mairie.caupenne-armagnac@ wanadoo.fr
Site internet : https://caupennedarmagnac.fr

Horaires d'ouverture

Du Lundi au Mardi : de 14h00 à 18h00
Le Mercredi : de 14h00 à 16h00
Du Jeudi au Vendredi : de 14h00 à 18h00

Élaboration par le Conseil Municipal et plus particulièrement par la commission communication et information : Frédéric Duffour, Maïe Fior, Christian Lefaix, Josiane Ortéga et Armand Voyer